escompte d'autant plus facilement le succès que l'on n'ignore pas qu'il existe dans l'opinion publique un courant d'hostilité contre la perfide Albion.

Mais, si nous n'aimons guère les Anglais, nous aimons encore moins les Allemands. Les souvenirs de la guerre de 1870 sont restés gravés dans toutes les mémoires françaises; et il faut que l'empereur Guillaume nous considère comme un peuple bien léger, pour qu'il s'imagine qu'il lui suffirait d'agiter à nos yeux le spectre anglais, pour que nous passions l'éponge sur ce passé sinistre et que nous nous empressions de serrer la main encore teinte de notre sang, qu'il nous tend.

L'Angleterre, malgré son égoïsme brutal et sa rapacité bien connue, nous cause un moins grand préjudice que l'Allemagne, surtout sur le terrain de la lutte économique et commerciale.

Nous ne saurions oublier, en effet, que bon nombre de nos produits sont achetés par les Anglais qui sont nos meilleurs clients. Nos vins, nos eaux-de-vie, cognac, armagnac, etc, nos soieries, nos œufs, nos poulardes, nos beurres, nos fruits, nos objets d'art, etc, sont achetés par l'Angleterre qui en expédie jusque dans ses colonies. Le jour où notre agriculture et notre industrie viendraient à perdre cet important débouché, elles verraient fatalement s'accroître dans de désastreuses proportions, la crise redoutable qu'elles traversent depuis quelques années.

Quant à l'Allemagne, c'est tout le contraire qui a lieu. Non seulement elle ne nous achète presque rien, mais, depuis le traité de Francfort, elle inonde notre marché de ses produits qui, bien qu'inférieurs aux nôtres comme qualité, ne laissent pas cependant de trouver des acquéreurs, parce qu'ils sont moins chers. La camelotte allemande nous cause annuellement un préjudice de plusieurs centaines de millions de francs, tandis que les Anglais nous achètent pour six cent millions de plus qu'ils ne nous vendent.

Ces constatations économiques et financières ont bien leur valeur; elles devraient suffire, au besoin, à refroidir le zèle de ceux de nos concitoyens qui seraient disposés à prêter une oreille favorable aux avances de l'Allemagne.

Ce n'est pas d'aujourd'hui, paraît-il, que le petit fils de Guillaume Ier, que l'élève de Bismarck, caresse le projet d'amener la France à se rapprocher de l'Allemagne, afin de l'entraîner ensuite dans une action contre l'Angleterre dont la puissance maritime offusque son ambition jalouse.

Un de nos compatriotes qui fut son professeur de français et à qui par conséquent il a été donné de l'approcher de très près rapporte qu'il lui a entendu dire : « Le jour où le pantalon rouge et le casque à pointe marcheront ensemble, que deviendra Carthage? »

Eh bien! n'en déplaise à Guillaume II, ce jour là ne viendra pas de sitôt, parce qu'il y a un empêchement que ce souverain doit connaître aussi bien que personne. Tant que l'Alsace-Lorraine ne nous sera pas rendue, le patriotisme et l'honneur nous feront un devoir de repousser les avances de l'Allemagne et nous défendront de fraterniser avec elle. Non, la France ne doit pas, elle ne peut pas travailler pour le compte de ceux qui l'ont démembrée. Une telle conduite, de sa part, ne serait pas seulement un oubli coupable du passé; mais elle serait considérée par l'Europe tout entière comme une approbation tacite de l'acte de déprédation commis en 1870.

Quant à la Russie, elle a également de bonnes raisons de se défier des Allemands devenus tout puissants à Constantinople; ses intérêts lui commandent de resserrer les liens d'amitié qui l'unissent à la France. Aussi, avons-nous la conviction que l'on n'est rien moins que disposé, à Saint-Pétersbourg, à seconder les vues de Guillaume II, à travailler pour le compte du roi de Prusse.

LA GUERRE TURCO-GRECQUE

Les négociations

Londres, 27 mai.

On mande de Constantinople au *Standard* :

Le Conseil des Ministres a discuté la dernière note des puissances : il aurait décidé la prolongation de l'armistice sans fixation de date et aurait refusé de discuter la question de la rétrocession de la Thessalie ; quant aux autres points on les laisserait à l'arbitrage des puissances.

Sefoullah-bey est rappelé à Constantinople pour prendre part aux délibérations de la Commission.

Les volontaires italiens

Athènes, 27 mai.

Un incident très vif s'est produit hier entre M. Ralli et le député italien di Felice, au Ministère de la Marine.

M. di Felice a interpelé le président de la façon la plus grossière et l'a insulté.

M. Ralli, appelant aussitôt la police, a fait conduire M. di Felice au cuirassé italien stationnant au Pirée, avec prière de ne pas lui permettre de remettre le pied sur le sol grec.

On mande de Corfou que deux cent cinquante garibaldiens, désarmés à Zaverda, sont arrivés sur le vapeur grec *Iris*.

Ils partiront pour Brindisi sur un navire grec.

Athènes, 27 mai.

Les garibaldiens qui se trouvaient au Pirée ont tenté de délivrer M. di Felice. Une rixe s'en est suivie dans laquelle un civil et un soldat ont été blessés.

Embarqué d'abord sur la *Sardegna*, M. di Felice a été remis en liberté dans la soirée, sur l'intervention du ministre d'Italie et sur la promesse que M. di Felice partirait sans provoquer de nouveaux incidents.

Athènes, 27 mai.

Le général Garibaldi s'est embarqué avec 1.200 garibaldiens, à Aghia-Marina sur des bateaux mis à sa disposition par le gouvernement. Le général et son état-major seront seuls autorisés à débarquer au Pirée, pour éviter toute agitation.

En Thessalie

Lamia, 27 mai.

Une nouvelle panique que rien ne justifie, s'est produite à Lamia : toutes les familles sont parties.

Une compagnie turque s'est montrée à Néa-Minzila ; il a failli en résulter une collision avec les gardes civiles.

Cinq affiliés de l'Ethniki Hétairia ont été arrêtés pour avoir dévalisé pendant la panique de Lamia la maison de l'archevêque.

On a retrouvé en leur possession plusieurs candélabres d'argent.

Londres, 27 mai.

On télégraphie de Larissa au *Times* :

Une brigade de rédifs stationnée à Larissa est partie pour la Pourka. Ces troupes sont armées de fusils Mauser.

L'ordre règne dans la ville grâce à la vigilance de Sefoullah-pacha.

Londres, 27 mai.

Le correspondant du *Standard* à Athènes a interviewé M. Ralli, qui lui a déclaré que l'évacuation immédiate de la Thessalie était nécessaire si on voulait sauver les récoltes et épargner à la Grèce une perte de cinquante millions de francs.

En Crète

Londres, 27 mai.

On télégraphie de la Canée au *Times* :

L'ordre est rétabli dans plusieurs parties de l'île, notamment à Sitia et à Kissamo.

On pourrait maintenant négocier un armistice avec quelques chances de succès.

Les insurgés d'Akrotiri, sur les conseils du colonel Staïkos, ont rendu trois canons.

Deux autres canons sont restés en possession des insurgés dans l'intérieur de l'île. Les amiraux n'ont pas insisté pour leur livraison.

CHRONIQUE LOCALE
ET RÉGIONALE

Taxe sur les chiens

Le Maire a l'honneur de donner avis que le rôle de la taxe municipale sur les chiens pour l'année 1897, sera publié le dimanche 30 mai, et mis en recouvrement à partir du même jour, date à laquelle commencera à courir le délai de 3 mois pour les réclamations à adresser à M. le préfet.

Signé : n'ORIGNY.

La loi Bérenger

La Chambre est saisie d'une proposition de M. Mougeot, ayant pour but de réduire à trois ans le délai de sursis que la loi Bérenger donne aux Tribunaux la faculté d'accorder pour toute première condamnation, et qui est actuellement de cinq ans.

La Commission élue par la Chambre pour l'examen de cette proposition a admis le principe des circonstances « très atténuantes ». Elle a également décidé qu'il y avait lieu d'appliquer les circonstances atténuantes à toutes les condamnations prononcées par les Tribunaux militaires.

Dans sa prochaine réunion, la Commission entendra les Ministres de la Justice et de la Guerre sur les résolutions qu'elle a prises.

Fraude à la régie

La régie vient de faire arrêter un sieur Pierre Hervé, négociant à Cavignac (Gironde), qui vendait des acquits à caution en blanc dans le Gers et dans la Charente-Inférieure. Non seulement les acquits qu'il vendait avaient le caractère de l'authenticité, mais encore ils étaient revêtus du timbre rouge créé par la régie, en 1890, pour prévenir le détournement des titres de mouvement.

Au moment où il a été arrêté, Hervé avait sur lui deux de ces acquits timbrés pour une circulation minimum de 2 hectolitres d'alcool pur. Si l'on songe que l'alcool paye 156 fr. 25, on voit à quelles fraudes énormes ont pu se livrer Hervé et ceux qui lui achetaient les acquits dans les deux départements producteurs d'eau-de-vie où il opérait.

Les acquits provenaient d'un registre à souche volé à la recette buraliste de Tresses (Gironde) et c'était également le timbre de cette recette qui les revêtait de leur authenticité.

Un nommé Louis Guilbot, commis intérimaire à la recette de Lormond (Gironde, a été arrêté comme complice.

D'autres arrestations sont imminentes.

Sont nommés :

Au grade de capitaine : M. Leclère, lieutenant au 26e. — Affecté au 6e : M. Laguê, lieutenant au 122e. — Affecté au 34e ; M. Jeanne, lieutenant au 123e. — Affecté au 6e.

Le ministre de la marine a décerné des récompenses, pour faits de sauvetage, aux personnes désignées ci-après :

M. Boucherean, matelot, témoignage officiel de satisfaction. Sauvetage d'un mousse à La Rochelle, 27 février 1897.

M. Biban, maître au cabotage, capitaine du vapeur *Biscaye*, de la Rochelle, témoignage officiel de satisfaction ; M. Manifret, matelot, second du vapeur *Biscaye*, témoignage officiel de satisfaction (déjà titulaire d'une récompense de même nature). Sauvetage des marins du navire anglais *Gertrude*, sombré dans la baie de Biscaye, 14 octobre 1896.

Par décision du 12 mai, le ministre de la marine a décerné des récompenses pour faits de sauvetage aux personnes ci-après désignées, savoir :

Lavrée (Martin), matelot, médaille d'argent de 1re classe (déjà titulaire d'une médaille) ; sauvetage d'un homme, Bayonne, 24 novembre 1896 ; Méchin (Barthélemy-Victor), matelot, médaille d'argent de 2e classe ; sauvetage d'un enfant à l'Eguille, 21 novembre 1896 ; Raine (François), préposé des douanes, médaille d'argent de 2e classe : secours aux marins de la chaloupe *Jeanne Fleurine*, échouée à la Colinère ; Boucherean (Eugène), matelot, témoignage officiel de satisfaction : sauvetage d'un mousse, La Rochelle, 27 février 1897.

37 candidats prendront part, en 1897, à Rochefort, au concours pour l'admission à l'Ecole navale. Ce sont MM. Auger, Barbeyrac Saint-Maurice, Bandichon, Besson, Bonis de Boual, Casse, Chabot, Corvoni, Colineau, Cruchon, Delanoë, Dolitat, Demotes-Mainard, Despax, Dumail, Fabre, Fromaget, Gaillard, Guérin, Lamouroux, Lefèvre, Leroy, Martin, Ohl, Pertus, Planchat, Pobéguin Poitevin, Rouais, Rousseau, Sellié, Simonet Sompayrac, Soudols, Soulié-Cottineau, Tariel, Thibaudier.

Les garnisons

Dans un numéro précédent, nous avons annoncé qu'il résultait d'une communication du Ministère de la Guerre que le quatrième bataillon du 123e de ligne serait formé, au mois de septembre prochain, et qu'il comprendrait un adjudant, un sergent-major, cinq sous-officiers, dont le fourrier et cent hommes, par compagnie, soit pour le bataillon un total de 500 hommes environ.

Cette création sera-t-elle utilisée pour doubler le détachement envoyé à l'île de Ré, ou servira-t-elle à augmenter, de toute son importance, la garnison de notre ville? Nous ne pouvons répondre aujourd'hui à la question, mais nous croyons savoir que l'attention de notre municipalité est en éveil et que tous les efforts seront faits pour conserver à notre ville ce supplément de troupes.

Peut-être y aura-t-il quelques sacrifices pécuniaires à faire? On les fera, sans nul doute, tant sont sensibles les avantages offerts par les augmentations de garnison. Et rien ne prouve mieux ces avantages que les convoitises des villes qui sollicitent des casernes, à établir à leurs frais. De toutes parts les demandes affluent au Ministère. Il n'est pas un chef-lieu de canton ou une sous-préfecture qui ne veuille avoir sa part du gâteau.

D'ailleurs l'affaire a été étudiée de plus près encore, et selon tous les rites de la plus saine arithmétique, par un de nos confrères. Il établit qu'un bataillon, ayant l'effectif moyen de 500 hommes, arrive à dépenser sur place tout près de 300.000 francs Et voici les bases de son calcul qu'on ne trouvera certes pas entaché d'exagération :

500 hommes, à raison de 1 fr., dépensent 500 francs par jour, soit au bout de l'année 182.500 francs.

A ajouter la dépense de 15 officiers, ayant en moyenne une solde de 3000 fr., c'est-à-dire 45.000 francs.

Que chacun des hommes reçoive de sa famille une somme de 5 francs par mois, cela fait 30.000 francs par an.

Nous avons toute raison d'ajouter ici que ce chiffre de 5 francs, indiqué par notre confrère est, à la Rochelle particulièrement, bien au-dessous de la vérité, et que les mandats-poste reçus par nos troupiers, dépassent de beaucoup les 2.500 francs par mois qu'il fait entrer en ligne de compte.

Nous voilà donc, avec un total de dépenses de 257.500 francs. Mais ce n'est pas tout.

Il arrive un moment où le bataillon s'accroît de 500 réservistes. Si on estime qu'au franc réglementaire que coûte l'entretien de ces réservistes, il convient d'en ajouter autant de leur argent de poche, on arrive à 1.000 francs par jour, soit pour 28 jours, 28.000 francs.

Et les parents, et les amis qui viennent voir le fils ou le camarade sous les drapeaux; est-ce que cela ne compte pas? Les 300.000 francs annuels sont donc justifiés?

De ces 300.000 francs, notre confrère qui a l'évaluation modeste, n'attribue qu'un dixième, soit 30.000 francs, comme bénéfice au commerce local.

Mais n'est-ce pas déjà quelque chose!

L'effectif de la garnison de La Rochelle, s'il comprenait le régiment tout entier, produirait donc 120.000 francs, dégagés de tous frais.

Une garnison n'est, en effet, qu'une agglomération de consommateurs qui, comme on l'a dit dans un style un peu familier, « font aller le commerce ». Et les revenus directs de la Ville en retirent également un bienfait par suite de l'accroissement des recettes d'octroi.

Cela a toujours été admirablement compris par nos administrations municipales qui n'ont négligé aucune occasion de solliciter pour la Rochelle une garnison plus nombreuse.

On se rappelle qu'il y a quelques années, la question de la désaffectation de l'Hôpital Aufrédi et de sa transformation en caserne pour y loger un bataillon d'artillerie de forteresse a été présentée. Jusqu'à présent elle n'a pas abouti. mais il ne faut pas désespérer de l'avenir.

En remontant plus loin, au lendemain de la terrible guerre de 1870, on sait avec quelle énergie la Ville avait demandé la création d'une école d'artillerie et l'installation de deux régiments à la Rochelle. Il y avait non seulement les hommes, mais les chevaux et les chevaux constituent d'excellents clients pour l'octroi. Toutes les démarches ont échoué devant un parti pris de quelques officiers supérieurs, chargés d'examiner le projet et dont le rapport n'a pas réuni peut-être toutes les qualités de réflexion et d'exactitude désirables.

Aujourd'hui il est à souhaiter que l'augmentation du 123e de ligne soit un profit pour nos commerçants. Si la Ville est amenée à faire quelques dépenses pour obtenir gain de cause pour l'augmentation de la garnison, elle n'aura pas dépensé son argent sans compensat ons sérieuses, ainsi que le prouvent les chiffres que nous venons de citer.

Tir du 138e régiment territorial

Le conseil d'administration de la Société mixte de tir du 138e régiment territorial d'infanterie, a l'honneur d'informer les sociétaires que la prochaine séance de tir aura lieu le dimanche 30 courant, de 7 à 9 heures du matin, au champ de tir de la garnison (pointe de Roux).

Tir de la Société « La Rochelaise »

Le Comité de la Société de Gymnastique et de Tir *La Rochelaise* a l'honneur d'informer ses membres honoraires et actifs qu'une séance de tir aura lieu, demain dimanche, 30 mai, de 7 heures à 9 heures, au champ de tir de la garnison.

Concours de Roubaix

C'est par suite d'un oubli que nous n'avons pas mentionné au nombre des champions, prenant part au concours de Roubaix, M. Largeau de *La Rochelaise*, classé cinquième à la fête de l'association des gymnastes à Jonzac.

M. A. Pinasseau, président de l'Association des gymnastes des Deux-Charentes nous adresse la lettre suivante :

Ce 28 Mai 1897.

Monsieur,

Comme Président de l'Association régionale des gymnastes des Deux-Charentes, je me crois le devoir, pour tenir la balance strictement égale entre les Sociétés associées, de vous prier d'insérer les informations suivantes rectifiant ou complétant les renseignements que vous avez obligeamment publiés sur notre XIIe fête régionale dans votre numéro du 27 courant.

Le Championnat a donné lieu à un simple classement; il est donc inexact de dire que certains gymnastes en ont *remporté les prix*.

M. Chebrou de la *Fraternelle*, quel que soit son mérite, n'y a pas été classé par la raison péremptoire que le classement comportait seulement 2 gymnastes au maximum de chaque société.

M. Renou de la *Rochelaise* est le 12e des classés avec 134 p.

Les 3 derniers classés le sont au simple titre de suppléants.

Quant à M. Moreau, moniteur chef de la *Fraternelle*, appelé par un vote des délégués des Sociétés à diriger la Section des champions des Deux-Charentes, il ne l'a été, il convient de le dire, qu'après déclaration de M. Kuentz, moniteur chef de *La Rochelaise* de ne pouvoir accepter cette mission qu'un premier vote lui avait confié, ses devoirs universitaires ne lui permettant pas une absence assez prolongée pour l'accomplir.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

A. PINASSEAU.

Vente de Charité des Dames Protestantes

Par suite du mauvais temps, la Vente de Charité ayant été interrompue jeudi, on la continuera demain dimanche, 30 mai, dans la salle de la Bourse, de 4 h. 1/2 à 6 heures. Le tirage des 6 loteries aura lieu à ce moment là.

L'Avenir du Prolétariat

On écrit d'Andilly-les-Marais :

Nous avons le plaisir de posséder parmi nous, hier 27 courant, M. Lacger, Président du Comité départemental de cette société, M. Aunis trésorier de ce comité et MM. Morin et Raffeneau membres du dit Comité. Ces messieurs ont fait une conférence qui a pleinement réussi.

A 4 heures 1/2, salle de la Mairie, sous la présidence de M. le Président de la société de Secours mutuels de notre commune et devant un auditoire de plus de 150 personnes, agréablement émaillé par bon nombre de dames, M. Morin a développé la nécessité de prévoir l'avenir et les avantages de la mutualité ; vient ensuite M. Aunis qui fait connaître l'œuvre qui a nom *l'Avenir du Prolétariat*, développe une à une toutes les promesses faites et démontre chiffres à l'appui comment elles seront tenues ; l'auditoire semble convaincu ; enfin M. Lacger dans un langage magnifique, achève de convaincre ceux d'entre nous qui hésitaient encore en nous prouvant la supériorité incontestable de la Société. J'espère que sous peu de jours nous aurons un Comité.

Un auditeur.

Prévoyants de l'Avenir

Un certain nombre de lots que les *Prévoyants de l'Avenir* avait mis en tombola le 14 février dernier, n'ont pas été réclamés. La société a fait procéder à la vente de ces lots et la moitié du produit, soit 45 fr. est destinée au profit des familles des marins naufragés. Cette somme a été versée au bureau de bienfaisance, chargé de faire la répartition.

Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote M. Henri Chevreau, commandant breveté au 5e régiment de génie à Versailles vient d'être promu lieutenant-colonel à la direction de Bordeaux.

Châtelaillon

Le Syndicat de la digue sud de Châtelaillon, dans sa réunion de dimanche, a décidé de refaire immédiatement, avec ses seules ressources, la partie de la digue dont il a l'administration. Une somme de 22.000 francs a été votée à cet effet.

Les travaux seront terminés en juillet.

Remonte

Pendant le mois de juin, le Comité d'achat pour l'approvisionnement du dépôt de remonte de Saint-Jean-d'Angély, suspendra ses tournées dans les diverses localités environnantes. — Les réceptions auront lieu à Saint-Jean-d'Angély, au dépôt, les samedi 5 et mercredi 23 juin, à neuf heures du matin.

Les congés de la Pentecôte dans les lycées et collèges commenceront le 5 juin, après la classe du soir, pour finir le jeudi soir, 10 juin.

Ce n'est pas seulement à Rochefort que la *Maison du Marin* s'installe. A Nantes, on se dispose à établir un *Sailor's home*, « dans le but de protéger les marins contre l'exaction, le dol et la fraude, de les encourager à ménager pour eux et pour leurs familles un salaire péniblement acquis, de faciliter, par les progrès moraux et intellectuels, le bon et prompt recrutement des équipages de la marine du commerce. »

Liste des passagers débarqués du steamer *Ibéria*, le 27 Mai 1897.

Venant de Valparaiso : M. Rafael Correa ; Mlle. Rosa Guzman.

Venant de Punta Arenas : M. Edouard Souri.

Venant de Montevideo : M. le docteur Mamberto Cadiz ; M. José Rigot ; M. et Mme. Jacobs ; M. et Mme. Cinq et deux filles ; M. J. Pellerau et ses deux enfants M. Nielsen ; M. P. Merry del Val.

Venant de Rio-de Janeiro : M. C. Lardy ; Mme. F. Farman.

Venant de St. Vincent ; M. M. Willard.

Venant de Lisbonne : Mme. Jardien ; M. J.-F. Cresse ; M. Julio Beer.

Afin d'avoir à chaque entrée de saison des marchandises fraîches et nouvelles, les Magasins de la « *Réforme Commerciale* » écoulent à bas prix tous les cotons et tissus d'été qui ne font plus partie de leurs séries régulières.

Pendant toute la semaine prochaine de réelles occasions seront en vente.

MUSIQUE
Du 123e Régiment d'Infanterie

Programme du 30 mai 1897

1° Allegro Militaire..... X...
2° *Le duc d'Olonne* (Ouverture).. AUBER.
3° *Jalouse et Coquette* (Mazurka).. COMIN.
4° *Sapho* (Fantaisie)..... GOUNOD.
5° Valse..... X...

Heure d'Armes de 4 à 5 heures du soir.

Naufrage

Le vapeur *Lucy*, jaugeant deux cent seize tonneaux, qui venait souvent dans notre port, s'est perdu dans la nuit de mardi à mercredi dernier à trois milles sud-sud-ouest de l'île Penfret. L'équipage est sauvé. On ignore les causes du naufrage. Le *Lucy*, qui appartenait à la maison Flornoy et fils, de Nantes, était chargé de traverses de chemin de fer.

Une noyade pour rire

Jeudi soir les promeneurs qui se trouvaient dans les environs du Pont-Neuf ont eu un instant d'émotion motivé par les faits suivants :

Le nommé G..., arrivant chez lui vers les 5 heures du soir, légèrement pris de boisson, demanda à dîner. Sur la réponse que lui fit sa ménagère qu'il était beaucoup trop tôt, que le repas n'était pas prêt, il entra dans une violente colère et voulut battre sa femme. Il avait compté sans l'intervention de ses deux filles, qui s'interposèrent et le mirent dans l'impossibilité de se porter à des voies de faits.

Ne pouvant assouvir sa rage, il résolut donc de se noyer, ce qui lui était très facile. Habitant le quai Saint-Nicolas il n'avait qu'à le traverser pour mettre son projet à exécution et se précipiter dans le canal Maubec, ce qu'il fit, du reste, mais..., car il y a un mais, quand il sentit la fraîcheur de l'eau, cela lui fit l'effet d'une douche et le dégrisa complètement. Aussi en profita-t-il pour se hâter de gagner l'escalier qui était tout proche ; il rentra chez lui un peu penaud, c'est vrai, mais absolument calme.

Ce petit incident a amusé la foule un bon quart d'heure.

Accident

Jeudi soir, quelques gamins jouaient ensemble sur les quais du bassin vieux, l'un d'eux, le jeune Dalouche, s'étant approché trop près du bord, tomba à l'eau. Un matelot, témoin de cette chute, se jeta tout habillé à son secours et fut assez heureux pour le retirer de là sain et sauf. Il a été conduit immédiatement chez son père, qui habite quai Valin.

L'individu inculpé dans une affaire de mœurs, dont nous avons parlé dans notre dernier numéro, est le nommé Phelippeau, âgé de 53 ans, gardien du parc Charruyer.

Tout comme le dentiste Festé, cet immonde personnage attirait chez lui de nombreuses fillettes.

Une enquête est ouverte.

Inutile de dire que Phelippeau a été révoqué de ses fonctions.

La petite R... de Châtelaillon est toujours à l'hôpital de La Rochelle ; on espère la sauver. Quant au misérable S..., il passera devant la Cour d'assises à la session d'août.

A l'île d'Aix, où il était détaché, le sergent Michaud, du 3e régiment d'infanterie de marine, pris d'un accès de délire alcoolique, s'est, dans la journée d'hier, suicidé en se tirant une balle de revolver sous le menton.

Le 25 mai courant, pendant que M. Génaud, Pierre, propriétaire au hameau de Desrues, commune de Charnier, était à travailler, un malfaiteur s'est introduit dans son domicile et y a soustrait une somme de 340 fr.

Cette somme se trouvait renfermée dans une armoire, dans le tiroir d'une table servant de bureau et dans le tiroir d'une commode ; ces trois meubles ont été fracturés.

La gendarmerie de Saintes, prévenue, s'est rendue sur les lieux et a pu relever l'empreinte des pas du voleur.

M. Génaud a fait part de ses soupçons à la gendarmerie.

Procès-verbal a été dressé.

THÉATRE

Le Maître de Chapelle. — Le Songe d'une nuit d'été. — Hamlet. — Mireille. — Le Chalet.

Les pièces indiquées au programme de dimanche dernier, avaient attiré un public assez nombreux, et dès 8 heures, le spectacle commençait par le *Maître de Chapelle*. Les interprètes de ce véritable petit chef-d'œuvre, Mme Flavigny Thomas, MM. Godefroy et Aubert, que nous connaissons et aimons à entendre, ont fait valoir à nouveau leurs qualités artistiques M. Godefroy (Barnabé) et M. Aubert (Benetto) que nous ne devions plus entendre de la soirée, ont chanté avec un goût exquis, et notre trial a même donné une note qui, a fait valoir l'étendue de sa voix, nous a surpris et a valu à son auteur de chaleureux applaudissements.

Le Songe d'une nuit d'été d'Ambroise Thomas, a été fort goûté de l'auditoire, mais nous avons entendu que l'on reprochait à Mlle Chambellan de n'avoir pas compris, ou du moins voulu comprendre qu'un rôle comme celui d'Elisabeth d'Angleterre exigeait une interprétation scénique à laquelle notre excellente chanteuse ne se donne pas assez. — Eh bien quoi qu'il nous en coûte de l'écrire ici, nous sommes obligé de reconnaître que le public avait raison. Mais nous sommes convaincu que si cette artiste voulait il ne nous resterait plus qu'à l'applaudir.

En revanche Mlle Flavigny Thomas s'est montrée dans le rôle d'Olivia une véritable comédienne que chacun applaudissait avec plaisir ; nous connaissons du reste les qualités de notre duègnon que l'on entend toujours avec une vive satisfaction.

Comment passer sous silence les rôles du poète Shakspeare (M. Gautier) de Falstaff (M. Cormeras) et de Lord Latimer (M. Garrigues) qui ont été admirablement interprétés. M. Gautier en particulier, mérite des éloges.

L'affiche de mardi dernier faisait pressentir que l'assistance serait nombreuse à la représentation de *Hamlet*. En effet ces pressentiments n'ont point été déçus, et c'est devant un public d'élite qu'a eu lieu l'interprétation de cette œuvre admirable et impressionnante. Des compliments sont à adresser aux artistes de M. Richet, et, en cette circonstance ils sont si mérités que nous nous faisons un devoir de nous en acquitter ici.

D'abord à tout seigneur tout honneur. — Une grande partie du succès de cette soirée revient à M. Godefroy (Hamlet) notre baryton, dont le rôle est capital, et qui a soutenu et chanté ce rôle d'un bout à l'autre, en artiste consommé, soffiant rendre avec une rare intelligence, le caractère si imposant du personnage qu'il avait la lourde tâche de représenter.

Nous ne pouvions certes pas douter de son talent, nous l'avions apprécié depuis longtemps dans *Le Barbier, Faust, Lucie, Les Noces de Jeannette*, et hier encore, dans *Le Maître de Chapelle*, et toujours il nous avait laissé une impression favorable.

Mais nous sommes ainsi faits. Meilleur est l'artiste, plus le public devient difficile, et c'est avec une impatience, à laquelle se mêlait un peu de scepticisme que nous attendions M. Godefroy dans *Hamlet*.

Notre attente n'a pas été vaine. De sa voix ample et avec une diction parfaite, l'artiste a mis en relief tous les détails de ce rôle le plus important et je crois pouvoir dire le plus difficile de la partition.

Le duo du 1er acte, avec Ophélie (Mlle Chambellan) « Doute de la lumière » a été très applaudi.

La scène de l'Esplanade, la chanson à boire « O liqueur enchanteresse » ont été bissées et à un moment l'enthousiasme du public a été tel, que notre baryton a dû reparaître après la chute du rideau. Le monologue et le duo suivant, du 4e acte, (scène de l'oratoire), sont d'une interprétation empoignante. Généralement le 5e acte n'est pas donné dans nos petites villes de province, mais la Direction, qui ne recule devant aucun sacrifice, a tenu à nous le donner *exceptionnellement* : ce qui nous a procuré le plaisir d'apprécier une fois de plus avec quelle sentimentalité a été chantée la romance « Comme une pâle fleur ». Mlle Chambellan avait retrouvé pour cette circonstance, non pas *la beauté et la voix*, qu'elle possède toujours, mais l'entrain qui lui fait défaut quelquefois. Superbe dans son costume, admirable dans son rôle, notre sympathique artiste a su se faire applaudir toute la soirée et, la scène de La Fête du Printemps a été pour elle un nouveau triomphe.

Mme Flavigny-Thomas (Gertrude, reine de Danemark) et M. Cormeras (Claudius) méritent les mêmes éloges.

Nos compliments aussi à M. Garrigues qui a su plaire dans son rôle de Laërte.

La reprise de *Mireille* et du *Chalet* composait le spectacle de jeudi. Nous avons déjà parlé de ces deux chefs-d'œuvre, nous nous bornerons donc à constater comme lors de la première représentation, le succès obtenu par leurs interprètes.

Cour d'assises de la Charente-Inférieure

Audience du 24 mai

C'est une assez grosse affaire que celle qui est appelée à l'audience de ce jour ; elle a fait un certain bruit dans le temps et dans la contrée où elle s'est passée.

L'accusé est un nommé Machon, âgé de 33 ans, exerçant la profession de cordonnier, de Beutarlay (arrondissement de Saintes), mais avant et par dessus tout repris de justice dangereux, n'ayant aucun crédit dans le pays, considéré par tous comme insolvable, jouissant de la plus mauvaise réputation.

Une nuit d'hiver, le 16 janvier dernier, il se présenta à la porte et au domicile du sieur Jean Bernard, désirant le voir pour le prêterte de lui apprendre qu'un sien parent (son fils) était très malade et avait manifesté le désir de le voir, lui proposant enfin de l'emmener avec lui. L'accusé avait eu la précaution de se munir d'un cheval et d'une voiture qu'il avait loués à Rochefort, chez un nommé Michaud, loueur de voitures, où il avait été jadis domestique.

Bernard, tout d'abord surpris dans son sommeil et étonné d'une semblable visite à pareille heure, se laissa facilement convaincre et ne tarda pas à suivre Machon, côte à côte, dans le même tilbury ; particularité à signaler : Bernard ne reconnaissait pas ou ne reconnut pas son compagnon. Ils partirent ainsi pour Sainte-Gemme, qui était la destination à atteindre. Le conducteur avait la figure enveloppée.

Sur la route de Marennes à Saint-Jean-d'Angély, à un endroit isolé où s'élève une seule maisonnette, près Bel-Air, un passant découvrit, le lendemain, le corps inanimé d'une personne baignant dans une mare de sang, portant à la tête des blessures graves, et dont les gémissements avaient attiré son attention. Ce n'était autre que Bernard, qui avait été frappé par son compagnon de route avec une barre de fer ; la victime avait cherché à fuir, était descendue à reculons de la voiture, mais l'agresseur avait continué à frapper jusqu'à ce qu'elle tombât inanimée sur la route ; la région temporale droite de la tête portait la trace de blessures réitérées.

Puis, l'assassin était revenu au domicile de Bernard vers les une heure du matin, avait sonné à la porte avec l'intention de réveiller la femme Bernard et de lui faire subir le même sort qu'à son mari. Mais celle-ci s'était obstinée à ne pas vouloir lui ouvrir et bien lui en prit, car elle n'eût pas échappé aux projets criminels de l'assassin.

On trouva le lendemain le tilbury et le cheval seuls, abandonnés par leur propriétaire momentané ; seulement on constata la présence de cheveux blancs dans la capote de la voiture ; on constata aussi que la clé du tilbury était maculée de sang, auque l étaient mêlés des cheveux provenant de la même personne ; de plus, les lanternes étaient brisées.

L'assassin chercha bien à nier, mais il fut reconnu comme étant bien la personne qui était venue à Rochefort louer l'attelage au sieur Michaud, qui ne pouvait se tromper sur son identité, puisqu'il l'avait employé quelque temps auparavant.

D'autres témoins le reconnurent également ; quelques-uns l'avaient aperçu à plusieurs reprises et sur plusieurs points de Rochefort le jour du crime, le 16, entre trois et quatre heures ; à quatre heures et demie, le gardien de la porte Dugon l'avait vu passer, et l'accusé avait parlé au receveur de l'octroi. Il était revenu à Rochefort à cinq heures quarante-cinq, et était allé ensuite descendre à Mauzé à six heures quarante huit, après avoir abandonné cheval et voiture.

Le mobile qui semblerait avoir poussé l'accusé à commettre le crime qui lui est reproché, serait un mobile d'intérêt. Machon était piqué depuis un certain temps de la turentule de posséder, de passer pour propriétaire ; et à ces fins il voulait acquérir une certaine quantité de terres ou un immeuble. C'est pourquoi, par les moyens que l'on sait, il se serait adressé aux époux Bernard, dont il connaissait ou devait connaître la petite situation de fortune. Et voilà pourquoi il comparaît sur les bancs de la cour d'assises ; il est assisté de Me Bouyer avocat ; M. Simonet, procureur de la République, occupe le siège du ministère public.

Audience du mercredi 26 mai

Affaire Péchée, Aumont et Malogne Vols qualifiés

Les nommés Marius-Victor Péchée, vingt-neuf